

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ACTON  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**PROJET**

**Règlement no 397-2025 modifiant le règlement no 381-2024 régissant la bibliothèque municipale**

- Attendu que** la Municipalité de Sainte-Christine a mis sur pied une bibliothèque publique en vertu du règlement no 126 adopté le 6 avril 1981;
- Attendu que** bibliothèque municipale de Sainte-Christine est affiliée au Réseau Biblio de la Montérégie;
- Attendu que** la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le 6 février 2024 le règlement no 381-2024;
- Attendu que** la Municipalité désire remplacer les heures d'ouverture de la bibliothèque suite à un projet pilote concluant autorisé par la résolution no 031-01-2025;
- Attendu que** l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 6 mai 2025 par le conseiller M. Gilbert Grenier;

CONSÉQUEMMENT,  
Il est proposé \_\_\_\_\_,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1**

L'article 5 du règlement no 381-2024 est remplacé par le suivant :

**5. HEURES D'OUVERTURE**

**5.1 Horaire régulier**

La bibliothèque est ouverte aux heures suivantes :

- Vendredi : 18h30 à 20h30
- Dimanche : 13h00 à 16h00.

**5.2 Horaire estival**

Pendant la saison estivale, l'horaire est ajusté comme suit : :

- Vendredi : 18h30 à 20h00

Les dates de l'horaire estival sont déterminées annuellement par résolution du conseil municipal.

## Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Jean-Marc Ménard,  
Maire

---

Mme Heidi Bédard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 6 mai 2025

Présentation du projet de règlement donné le : 6 mai 2025

Projet de règlement mis à la disposition du public le : 6 mai 2025 (Réunion) et 7 mai 2025  
(site Internet)

Règlement adopté le :

Entrée en vigueur le :

Avis d'entrée en vigueur donné le :